

# VILLE DES PAVILLONS-SOUS-BOIS

## AVIS D' APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

### Fournitures

**Objet du marché :** La présente consultation porte sur la **réalisation et réparation de prothèses dentaires (lot 1) et la fourniture de divers matériels d'orthodontie (lot 2) pour le compte du centre municipal de santé de la commune des Pavillons-sous-Bois.**

**Identification du pouvoir adjudicateur:**

Commune des Pavillons-sous-Bois,  
93320 Les Pavillons-sous-Bois - France  
Tél :01-48-02-75-75, télécopie :01-48-02-75-46  
E-mail : mairie@ville-pavillons-sous-bois.fr  
Adresse Internet : <http://www.ville-pavillons-sous-bois.fr>

**Représentant légal du pouvoir adjudicateur:** Monsieur le Maire de la ville des Pavillons-sous-Bois.

**Mode de passation :** Marché passé en vertu de l'article 28 du code des marchés publics (procédure adaptée).

**Durée du marché ou délai d'exécution :**

Le marché qui sera passé à l'issue de la consultation, sera conclu pour la période du 15 mai 2008 au 14 mai 2009. Il pourra être reconduit, dans les mêmes termes, une fois, pour une même période, par décision expresse du représentant du pouvoir adjudicateur.

**Lieux d'exécution des prestations :** 93320 Les Pavillons sous Bois.

**Variantes :** Le présent marché à procédure adaptée est lancé sans variante, les fournitures étant clairement définis.

**Mode de dévolution :** Les prestations sont décomposés en deux lots :

**LOT N°1 : REALISATION ET REPARATION DE PROTHESES DENTAIRES**  
**LOT N°2 : FOURNITURE DE DIVERS MATERIELS D'ORTHODONTIE**

Les candidats peuvent soumissionner à l'ensemble des lots.

**Forme juridique que devra revêtir le groupement de fournisseurs attributaire du marché (le cas échéant) :** Le groupement solidaire de candidats est autorisé : dans ce cas, l'acte d'engagement ainsi que les annexes financières devront être co-signés par tous les membres du groupement et le nom du mandataire expressément désigné. Les candidats ne

sont pas autorisés à présenter, pour le marché, plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel ou de membres d'un ou plusieurs groupements.

**Cautionnement et garanties exigés** : le ou les fournisseurs seront dispensés du versement de la retenue de garantie.

**Lieu de retrait du dossier de consultation:**

Le dossier sera retiré à la Direction des Services Techniques, bureau 11, Hôtel de Ville des Pavillons-Sous-Bois. Les candidats devront munir leur coursier d'un ordre signé par le représentant légal de l'entreprise pour retirer le dossier. Sur demande écrite, le dossier pourra être envoyé par voie postale ou par mail. Les candidatures et les offres ne peuvent pas être transmises par voie électronique.

**Documents contractuels et documents additionnels – conditions d'obtention :**

Date limite d'obtention : le 25/04/08 à 17 heures 30.

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

1. Imprimé DC 4 ou équivalent, date et signature obligatoirement originales,
2. Imprimé DC 5 ou équivalent, date et signature obligatoirement originales. Les mentions du capital et du Chiffre d'Affaires doivent être suivies de l'unité monétaire correspondante, **disponibles à l'adresse suivante : <http://www.minefi.gouv.fr>**
3. En cas de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet,
4. Une déclaration sur l'honneur, signée et datée, justifiant que le candidat :
  - a satisfait à ses obligations fiscales et sociales,
  - n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir ;
  - n' a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 324-9, L. 324-10, L. 341-6, L. 125-1 et L. 125-3 du code du travail ;
  - n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, par le deuxième alinéa de l'article 421-5, par l'article 433-1, par le deuxième alinéa de l'article 434-9, par les articles 435-2, 441-1 à 441-7, par les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, par l'article 441-9, et par l'article 450-1 du Code Pénal, ainsi que par le deuxième alinéa de l'article L 152-6 du Code du Travail et par l'article 1741 du Code Général des impôts,
  - Pour les personnes assujetties à l'article L323-1 du code du travail (les entreprises dont l'effectif est supérieur ou égal à 20 salariés): une déclaration sur l'honneur, signée et datée, justifiant que le candidat, au cours de l'année précédent celle au cours de laquelle a eu lieu le lancement de la consultation, a satisfait à la déclaration annuelle visée à l'article L323-8-5 du code du travail ou s'il en est redevable versé la contribution visée à l'article L323-8-2 du code du travail,
  - La liste des moyens humains et matériels dont dispose l'entreprise,

**Date limite de réception des offres** : le 25/04/2008.

**Jugement des offres :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous (par ordre de priorité décroissant).

Critère 1 : Prix(coefficient 4)

Critère 2 : Qualité du mémoire technique (coefficient 3)

Critère 3 : Délais de livraison (coefficient 2)

**Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre** : 60 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

**Modalités essentielles de financement et de paiement** :

L'exécution du marché sera financée par le budget de la Commune de Pavillons sous Bois, et sera régie par le titre IV du code des marchés publics. Le ou les fournisseurs seront dispensés du versement de la retenue de garantie. Il ne sera pas accordé d'avance facultative. En application des articles 17 et 18 du code des marchés publics, les prix du marché seront ajustables.

**Langue dans laquelle les candidatures et les offres ainsi que les documents de présentation associés doivent être rédigés** : le français.

**Unité monétaire utilisée** : l'euro.

**Conditions de remise des offres ou des candidatures** : le pli contenant la candidature et l'offre est transmis par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postale ou remis à la Direction des Services Techniques, bureau 11, Hôtel de Ville des Pavillons-Sous-Bois contre récépissé, du lundi au vendredi de 9 heures-12 heures et de 13h30 à 18h.

Les candidats transmettent leur offre sous enveloppe cachetée. Cette enveloppe porte l'indication du marché à procédure adaptée auquel l'offre se rapporte

**Modalités d'attribution du marché** : le marché sera attribué soit à une entreprise, soit à un groupement d'entreprises.

**Renseignements complémentaires** :

La date limite des questions relatives à la présente consultation est fixée au 11/12/2006.

**Pour le lot n°1** :

La Commune s'engage sur un montant minimum valorisé au niveau de l'offre du titulaire de :

- de 30 000 euros TTC pour la période ferme d'une année.

Le titulaire s'engage sur un montant maximum valorisé au niveau de son offre de :

- de 65 000 euros TTC pour la période ferme d'une année.

**Pour lot n°2** :

La Commune s'engage sur un montant minimum valorisé au niveau de l'offre du titulaire de :

- de 10 000 euros TTC pour la période ferme d'une année.

Le titulaire s'engage sur un montant maximum valorisé au niveau de son offre de :

- de 50 000 euros TTC pour la période ferme d'une année.

**Date d'envoi au site de la ville du présent avis** : 1<sup>er</sup> avril 2008